

6) **PLUS DE SOUPLESSE EN CE QUI CONCERNE LE RENOUVELLEMENT DES RESSOURCES ET L'ADMINISTRATION**

Malgré des ressources limitées, nous devons continuer de consolider le réseau international du Canada, même s'il nous faut éliminer un certain nombre de postes d'employés canadiens à l'étranger, qui coûtent cher. Nous devons pour cela être capables de déplacer rapidement les ressources, former et utiliser plus efficacement les ressources locales, avoir dans nos missions du personnel polyvalent et prêt à oeuvrer dans un domaine qui n'est pas le sien, et servir les autres intérêts du gouvernement et le public sur demande. Il faudra choisir avec plus de soin les points stratégiques où les ressources affectées aux programmes auront le plus d'effet, même si cela implique que certains services et activités devront être supprimés. Notre infrastructure sera plus légère et nous permettra de réagir plus rapidement.

La simplification de l'administration du Ministère demeurera donc un objectif constant découlant de l'Examen ministériel.

À cette fin, nous allons :

a) du point de vue de la gestion des ressources

- créer, à même le Groupe des sous-secrétaires, un Conseil de gestion des programmes qui se réunira régulièrement pour traiter des questions concernant les ressources, y compris les demandes d'augmentation, réaffecter des fonds et des années-personnes entre programmes et entre secteurs, et déterminer la stratégie à adopter pour obtenir des ressources des organismes centraux
- créer une réserve d'AP et de fonds pour les "priorités" du Ministère
- simplifier l'exercice annuel d'établissement des priorités et d'affectation des ressources. Cela implique :
 - * le raccourcissement et la simplification des Plans opérationnels des missions
 - * la répartition des ressources entre les secteurs en fonction des plans et des objectifs globaux
 - * le transfert de ressources d'un secteur à l'autre en raison de l'évolution des priorités